

*La constitution*

Par ailleurs, d'autres moyens de déblocage qui ont été invoqués à la Chambre n'existent pas réellement.

● (1650)

Par exemple, il est très clair que convoquer une constituante à ce moment-ci ne résoudrait pas les problèmes auxquels le Canada fait face. On passerait un temps considérable tout simplement à déterminer les règles mêmes qu'on devrait ensuite invoquer dans la Constitution, savoir qui sera représenté à tel endroit, sur quelle base, comment se font les décisions, comment se fera le vote dans cette Constitution. On aura les problèmes qu'il s'agira de résoudre. On a suggéré également que des résolutions soient passées dans toutes les provinces et au Parlement. Les propositions étaient identiques. Évidemment, cela prendrait des décennies avant d'y arriver. Par ailleurs, il est assez clair qu'un consensus suffisant existe dans la population sur le contenu de cette législation. J'avais comme coprésident à la Commission sur l'unité canadienne, comme on le sait, l'honorable John Robarts qui, constamment, se posait et nous posait le problème, mais comment arriver à la finalité?

*[Traduction]*

«Mais comment arriver à la finalité.»

*[Français]*

Eh bien, je vois—du moins c'est ce que les journaux disent—que M. Robarts s'est rallié également à l'action du gouvernement en cette matière. D'ailleurs, le ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social a cité le chef de l'opposition officielle (M. Clark) lui-même, qui en d'autres circonstances a manifesté un point de vue semblable à celui que nous invoquons aujourd'hui.

Troisièmement, monsieur le président, la résolution change-t-elle l'équilibre des pouvoirs entre les deux ordres de gouvernement? Diminue-t-elle les pouvoirs des provinces au profit du gouvernement central, et si elle le fait, est-ce d'une façon inacceptable, sans leur consentement exprimé ou tacite? Voyons un peu plus en détail. L'Acte de rapatriement en soi violente-t-il l'équilibre entre les deux ordres de gouvernement? Il me semble que la protection des provinces par Londres est depuis longtemps une fiction qu'utilisent certaines provinces comme simple levier de négociation. D'ailleurs, qui s'oppose encore au rapatriement? Pas grand monde à ma connaissance. Certains, dont je fais partie, regrettent qu'il se présente de cette façon. D'autres auraient préféré, et moi aussi, qu'avant de rapatrier la Constitution, on soit saisi d'un certain nombre d'amendements importants, intéressants, soit avant, soit en même temps. Mais tout le monde est d'accord sur cela. D'autres prétendent, du moins à ce que je lis, que le rapatriement devrait se faire après une révision de tous les éléments de la Constitution. Cela est évidemment irréaliste, puisqu'on serait déjà à réviser certains éléments qui l'ont déjà été avant d'arriver à la formule de rapatriement. Cela n'est évidemment pas réaliste.

La procédure de modification d'amendement formel qu'on trouve dans cette résolution est-elle acceptable? Monsieur le président, il me faudrait plusieurs minutes pour en parler en

profondeur, pour disséquer la résolution à ce sujet. D'autant plus que j'ai l'impression—je regarde le ministre de la Justice—que le dernier mot n'est pas dit en cette matière, qu'il y aura des échanges de vue supplémentaires. Mais j'espère, pour ma part, qu'au cours des deux prochaines années, on trouvera une formule qui sera acceptée par le gouvernement central et les provinces, qui sera respectueuse des gouvernements et qui, en même temps, n'aura pas à consacrer l'unanimité, les «veto» et les «opting out». Je pense que c'est possible d'y arriver. Dans le rapport de la Commission sur l'unité, auquel je me suis déjà référé deux ou trois fois, nous avons trouvé, à mon avis, une formule qui y parvenait tout en donnant au peuple un pouvoir de ratification. Mais elle supposait, j'en conviens, l'existence d'une Chambre des provinces votant sur la résolution à la majorité simple. Mais comme il y a certains défenseurs de ce genre de chambre haute, nous y arriverons peut-être un jour.

Que dire, et très brièvement, de l'enchâssement des droits fondamentaux? Monsieur le président, encore là, il y a deux écoles qui s'affrontent. Celle qui pense que les droits fondamentaux, droits essentiellement évolutifs, sont mieux garantis par les législatures fédérales et provinciales, plus attentives aux subtilités de l'évolution sociale. Il y a également l'école qui pense que les droits fondamentaux, droits inaliénables, sont mieux protégés par la Constitution elle-même, à laquelle doivent se soumettre et les législatures quand elles légifèrent et les juges quand ils décident en fonction de ces lois. L'un et l'autre se dit ou se disent, dit la phrase française, eh bien, l'une et l'autre de ces positions, de ces façons d'aborder la question se défend et se défendent. Le choix, à mon avis, en est un tout simplement de sagesse et de prudence politique de:

... Prevailing philosophy ...

... comme le dit Jennings, un auteur fort recommandé, comme on le sait.

Une chose est bien certaine, la «prevailing philosophy» aujourd'hui va dans le sens de l'enchâssement et au Canada et dans le monde de la «Common Law» comme du droit civil, dans les organismes internationaux; plusieurs orateurs ont fait référence à ce fait. On a dit que la Commission sur l'unité canadienne faisait exception, on nous a très mal lu; on allait en fait beaucoup plus loin que la résolution actuelle dans le sens de l'enchâssement du bilinguisme institutionnel aux niveaux fédéral et provincial, et notre rapport allait peut-être moins vite pour des raisons tout simplement de prudence que la présente résolution, sur les droits de l'instruction dans les deux langues officielles; mais il recommandait, je recommande à mes amis de le relire s'ils ont l'impression opposée, l'enchâssement dès que le consensus provincial se serait exprimé, et en fait, on pouvait penser qu'il s'était déjà exprimé aux réunions de Montréal et de St. Andrew's en 1978. On peut aussi penser que ce consensus s'exprime présentement, du moins au Canada anglophone, et je pense aussi au Canada francophone, peut-être pas au niveau gouvernemental, dans ce sujet, dans la présente résolution, je pense qu'il y a un consensus, et d'ailleurs j'observe qu'on a parlé assez peu de ce sujet.